

2022 Recycling Training Course Sûreté PNT Compagnie Aérienne - Fouille aéronef §11.2.3.6 du Regl. EU2015/1998 -Formation des personnes en charge de la fouille de sûreté des aéronefs

1 jour 2 heures

Programme de formation

Public visé

Personnels Navigants Techniques

Pré-requis

Avoir suivi une vérification de ces antécédents judiciaires prévu à l'Art.11.1.1 et 11.1.2 AIM du 11/09/2013 et dispositions du IV Art. R213-4-5 du CAC,

Français Lu et écrit et parlé

Avoir reçu une formation initiale (SADE sûreté)

Objectifs pédagogiques

Objectifs formation items AIR OPS ORO GEN 110 et IOSA FLT 2.2.42

1. Détermination de la gravité de l'événement /Actes d'intervention illicites
2. évaluation de la menace
3. Contrôle et notification
4. Divers - Procédures spécifiques de la compagnie

Objectifs du §11.2.3.6 du Regl. EU2015/1998

- **Connaissance des exigences légales applicables aux fouilles de sûreté d'aéronefs et des éléments contribuant à la mise en place d'une culture de sûreté solide et résiliente sur le lieu de travail et dans le domaine de l'aviation, y compris, entre autres, la menace interne et la radicalisation.**
- Aptitude à identifier des articles prohibés.
- Aptitude à réagir de manière appropriée en cas de détection d'articles prohibés.
- Capacité à effectuer des fouilles de sûreté d'aéronef selon une norme suffisante pour raisonnablement garantir la détection des articles prohibés dissimulés.

Description / Contenu

- 1.Conditions d'accès
- 2.Titres de circulation
- 3.Obligations des porteurs
- 4.Contrôle et notification
- 5.Objets prohibés
- 6.Communication
- 7.Protection poste
- 8.Divers



Modalités pédagogiques

Voir Synthèse du programme pédagogique

Moyens et supports pédagogiques

Cours théorique PowerPoint® / Vidéoprojecteur / tableau / Paperboard Manipulations d'Articles Prohibés
dont EEI factices

Modalités d'évaluation et de suivi

Test QCM 20 questions avec note minimale de validation fixée à 15/20

Modalités Accessibilité

Profil du / des Formateur(s)

Qualification du formateur sûreté:
Formateur qualifié ou certifié de l'Aviation civile française

09/12/2025